



Réunion des présidents de clubs et du CA du 7 novembre 2019 à Coutances

Absentes excusées:

E.Launey et P. Duquesne, JC Fouace, P.Dufour, J.léloroux et JP Serventi

G.Levavasseur remercie tous les Présidents de clubs pour leurs présences ainsi que les membres du CA.

Licences

A ce jour 707 licenciés mais encore une centaine de licences à saisir par les clubs.

Calendrier extérieur 2020

G.Levavasseur informe l'assistance des nouvelles réglementations pour les TAE.

La FFTA modifie les règlements pour les championnats nationaux ;il y aura un championnat FITA scratch et un championnat national 70M et 50M et non pas une Coupe de France qui est moins journalistique.

Au niveau départemental, même chose : il n'y aura pas de coupe de la Manche mais TAE aux distances internationales et nationales. Les clubs pourront Organiser un Championnat FITA le matin et un championnat tir National l'après -midi (ex –Fédéral).

Pour les archers qui feront les 2 tirs, ils n'auront une récompense que pour le 1^{er} tir et un score pour le 2^{ème} tir. Cela permettra de récompenser plus d'archers.

Changement par rapport à la saison passée, les jeunes de poussins à cadets peuvent tirer à nouveau en tir National.

Il faudra sur les invitations préciser quel est le tir qui est support du championnat Départemental.Exemple si tir FITA le matin -->tir National l'après midi qui ne comptera pour le titre et vice-versa.

Pas d'opposition de l'assemblée à ces changements.

Le calendrier extérieur pour 2020 est déjà bien rempli avant de commencer. Annexe 1

Demandes de subventions

G.Levavasseur rappelle que pour obtenir des subventions du CD pour les diverses manifestations, il faut impérativement fournir les comptes rendus de l'AG du club avec le bilan financier et le prévisionnel. Le club doit aussi fournir le bilan financier de la manifestation dans les 30 jours suivant l'événement.

Rappel :il n'y aura plus de subventions pour l'engagement des femmes dans les divers championnats car cette année il n'y a pas eu de subventions pour les féminines.

G.Levavasseur propose les modifications suivantes :

Championnat de France **1000€** ; Manche D1 **800€** ; Manche D2 **600€** ; Championnat Régional **300€**

Une manche de DR **200€**, DR et CR **400€**,1/2 journée Handicap dans la limite de **200€** suivant le bilan.

Challenge des arbitres **300€**

Formations et stages : Prise en charge des encadrants et participation du CD dans la limite de 8€. Pour le Trophée des Mixtes le CD continuera à participer pour l'engagement des femmes soit la moitié du montant de l'équipe.

La subvention pour le recyclage des arbitres est fixée au maximum du coût en fonction des possibilités du CD. Pour cette année, le trésorier va faire un chèque global pour tous les arbitres recyclés et va récupérer les chèques fait par les clubs. Par contre, il ne faut pas oublier de faire apparaître cette subvention dans les lignes comptables du bilan financier annuel de chaque club ainsi que les autres subventions.

Le Conseil Départemental a octroyé 5594€ sur 6000€ demandés.

450€ pour le nombre de licenciés saison 2018/2019

1260€ pour le Sport et les Femmes 1540€ pour Sport et les jeunes

Informations diverses

_> Sport Adapté

Une réflexion était en cours pour l'inscription payante ou non des archers FFSA. Fl.Desfaudais souhaitait que les archers FFSA ne paient pas .Mais l'ensemble de l'assemblée opte pour qu'ils paient comme les autres archers pour les compétitions qualificatives.

C.Gibert va en informer Fl. .Desfaudais.

_>Label

S.Garnier informe l'assistance de la réforme des labels. Les labels changent de nom :Espoir, Ambition ,Excellence et Elite. Seuls les clubs employant des salariés pourront prétendre au label d'Excellence ou Elite.

La campagne de Label commencera le 1^{er} septembre 2020.Avant cette date, il faudra que les clubs remplissent bien sur l'extranet toutes les rubriques concernant le club (arbitres, entraîneurs etc.).

Courant décembre les référents label recevront le mode d'emploi et pourront faire des simulations pour pouvoir ensuite aider les clubs. En attendant, les clubs doivent penser à créer un projet associatif. En annexe 2 et 3 je vous joins 2 fiches pour vous familiariser avec ces changements.

_>Trophées des mixtes

Aura lieu le 29 mars 2020 à ST Hilaire du Harcouet

_> Règlements loisirs jeunes et adultes

Ch. Belhomme et P. Duquesne ont modifié le règlement Loisirs jeune et ont fait le règlement Adultes. Les archers en arcs à poulies ne seront plus admis dans ces compétitions. Pour les adultes, il y aura aussi un changement de niveau quand le score de 322 sera atteint.

Règlement approuvé et sera applicable au 1^{er} janvier 2020.Voir sur le site CD

_> Dépenses

S.Garnier informe l'assistance des dépenses en cours :

-Achat de 2 chronos tirs pour 4000 €

_> Assemblée Générale

Il y aura une AG en janvier 2020 et une autre en novembre 2020 pour se caler sur la FFTA.

G.Levasseur nous signale qu'il veut bien repartir pour 4 ans.

Les élections de la FFTA se feront le 12 décembre 2020 et les délégués voteront par voie électronique le 10/12/20.

_> Formations

Pourront avoir lieu les dimanches après-midi quand B. Zedet est dans la Manche.

M.Lebouteiller va voir avec lui ses disponibilités.

Le recyclage des entraîneurs aura lieu le 22 mars en même temps que les Interdépartementaux.

Tour de table

P. Fosse signale qu'il n'a pas assez de chevalets et de cibles pour le championnat régional jeunes fin janvier 2020. Le club de Bréhal propose de les aider.

Le Président
Gérard LEVAVASSEUR
g.levasseur22@gmail.com

La Secrétaire
Françoise Legoupil